



FICHE D'INSCRIPTION

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :
Date de naissance : Age :
Adresse :
Téléphone : E-mail :

Votre enfant mange-t-il du porc ? Oui Non

COCHEZ LES JOURNÉES QUE VOUS SOUHAITEZ RÉSERVER POUR VOTRE ENFANT
Attention, aucun remboursement ne pourra avoir lieu sauf si l'annulation est trois semaines avant le début des ALSH

Les accueils de loisirs se déroulent sur le site de Marle *Du lundi 20 octobre au vendredi 31 octobre 2025*

<u>1ère semaine</u>	<u>2ème semaine</u>
Lundi 20 octobre <input type="checkbox"/>	Lundi 27 octobre <input type="checkbox"/>
Mardi 21 octobre <input type="checkbox"/>	Mardi 28 octobre <input type="checkbox"/>
Mercredi 22 octobre <input type="checkbox"/>	Mercredi 29 octobre <input type="checkbox"/>
Jeudi 23 octobre <input type="checkbox"/>	Jeudi 30 octobre <input type="checkbox"/>
Vendredi 24 octobre <input type="checkbox"/>	Vendredi 31 octobre <input type="checkbox"/>

Souhaitez-vous un ramassage en bus dans votre commune ? Oui Non

Commune de ramassage :

Toute facture doit être réglée avant le début des ALSH, elle sera envoyée pour confirmer l'inscription de l'enfant
Veuillez prendre connaissance du règlement sur le site de la Communauté de Communes du Pays de la Serre
En cas d'absence injustifiée, les familles ayant perçu l'aide de la CAF et/ou communale devront reverser les sommes perçues